

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 22 du 24 mai 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-820

relatif à l'indemnité de départ volontaire des ouvriers de l'Etat mis à la disposition de l'entreprise DCNS ou d'une des sociétés mentionnées à l'article 78 de la loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 de finances rectificative pour 2001.

Du 5 mai 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

DÉCRET N° 2017-820 relatif à l'indemnité de départ volontaire des ouvriers de l'Etat mis à la disposition de l'entreprise DCNS ou d'une des sociétés mentionnées à l'article 78 de la loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 de finances rectificative pour 2001.

Du 5 mai 2017

NOR D E F H 1 7 1 2 6 0 6 D

Texte abrogé :

A compter du 8 mai 2017 : Décret n° 2012-534 du 20 avril 2012 (JO n° 96 du 22 avril 2012, texte n° 11 ; signalé au BOC 32/2012 ; BOEM 254-0.1.3.6, 254-0.2.6).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 254-0.1.3.6, 254-0.2.6

Référence de publication : JO n° 108 du 7 mai 2017, texte n° 76 ; signalé au BOC n° 22/2017.

JORF n° 108 du 7 mai 2017, texte n° 76